



Distr.: Limitée
22 juillet 1999
Français
Original: Anglais

**TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE**

Vienne
19-30 juillet 1999
Point 14 de l'ordre du jour
**Adoption du rapport de la Conférence, y compris
la Déclaration et le plan d'action de Vienne**

**Amendements au projet de Déclaration de Vienne sur l'espace
et le développement humain présenté par l'Inde (au nom du
Groupe des 77 et de la Chine)**

1. Insérer un nouveau paragraphe du préambule, comme suit:
“*Convaincus* de la nécessité de démilitariser l'espace extra-atmosphérique”.
2. À la section VI, intitulée “Promotion de la coopération internationale”, insérer le nouvel alinéa b) comme suit et renuméroter c) l'alinéa b) actuel:
“b) D'établir au sein du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat un fonds spécial des Nations Unies qui sera utilisé pour appliquer les recommandations de la Conférence UNISPACE III, en particulier celles des conférences régionales préparatoires de la Conférence, et pour financer les activités des centres régionaux. Le mécanisme d'annonce de contribution établi devrait assurer que les fonds soient prévisibles grâce au calcul et à la diffusion des montants indicatifs que les États Membres devront annoncer chaque année, montants que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique examinera à ses sessions ordinaires. De plus, des mesures devraient être prises pour identifier les organismes internationaux de financement et les autres sources potentielles de financement, afin de renforcer le mécanisme en vue d'inclure les sciences et la technologie spatiales dans les programmes d'enseignement des divers niveaux.”